



Demande de subvention unique

*Cette action s'adresse à toute personne domiciliée sur la commune, au bénéfice d'un subside d'assurance maladie **et** qui a touché des RHT ayant entraîné une baisse de salaire **ou** des prestations du chômage durant 2 mois ou plus (depuis le 16 mars 2020); peut solliciter une subvention unique de 300 CHF.*

Pour toute information : 022.722.10.20 ou 022.722.10.22

Demandeur/euse M. Mme

Nom :

Prénom :

Rue / N° :	
Code postal / Localité :	
Téléphone :	
Date de naissance :	
Email (facultatif) :	
Coordonnées bancaires :	

Liste des pièces à joindre obligatoirement (copies)

- Pièce d'identité
 - 2 fiches de salaire mentionnant des RHT ou toutes autres pièces indiquant être au bénéfice des RHT.
Les pièces fournies doivent également démontrer la perte de salaire.
- ou
- 2 fiches de décompte chômage.
 - Attestation du subside d'assurance 2020 ou 2021 du Service d'assurance maladie (SAM) ou dernière facture de l'assurance maladie si la réduction pour le subside du demandeur/euse y est mentionnée.
 - Copie de la carte bancaire mentionnant l'IBAN pour le versement de la subvention.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette subvention est unique et non renouvelable. La période prise en compte pour cette action débute le 16 mars 2020 et le dossier de demande peut être déposé jusqu'au **31 décembre 2021.**

Je déclare que les renseignements fournis pour l'obtention d'une subvention de la part du service des affaires sociales de la commune de Collonge-Bellerive sont exacts et complets.

Collonge, le.....

Signature du demandeur/se :

Ce formulaire est à retourner, avec les justificatifs, à l'adresse suivante :

Commune de Collonge-Bellerive
Chemin de Château-de-Bellerive 1
1245 Collonge-Bellerive

Ou par courriel à :
social@collonge-bellerive.ch